## Vous êtes propriétaire occupant ou propriétaire bailleur,

Plusieurs organismes peuvent vous aider à financer vos projets de travaux,

Que ce soit l'Agence Nationale de l'Habitat, le Département d'Ille et Vilaine, Fougères Agglomération, Action Logement, votre caisse de retraite....

Les aides varient en fonction du type de travaux, du lieu du logement, des revenus...

- « Fougères Agglomération », quant à elle, peut apporter des financements pour :
  - L'adaptation des logements en cas de perte d'autonomie liée au vieillissement ou au handicap
  - La réhabilitation de logements très dégradés (sous conditions de ressources et en fonction du niveau de dégradation)
  - L'achat et la réhabilitation d'un logement ancien et vacant en cœur de bourg (périmètre prédéfini)
  - La transformation d'un bâti en logement (s) dans les bourgs (périmètre prédéfini)
  - L'amélioration du confort locatif de logements en location
  - Une prime patrimoine à la réhabilitation de logements ou à l'achat pour les nouveaux arrivants pour les communes impactés par le périmètre de monuments ou biens historiques classés

Pour en savoir plus, une seule adresse, dans un premier temps,



Les conseillers de l'Agence Locale de l'Energie (Rénobatys) Bâtiment le FIL 1, rue de la Moussais 35300 FOUGERES

## Heures d'ouverture :

■ lundi et mardi : 14 h – 17 h 30

■ mercredi, jeudi : 9 h – 12 h 30 / 14 h – 17 h 30

vendredi : 9 h − 12 h / 14 h − 16 h 30

<u>Tél</u>: 02 90 80 20 00

Adresse mail: renobatys@ale-fougeres.bzh

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de <a href="https://www.ale-fougeres.bzh">https://www.ale-fougeres.bzh</a>